

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 avril 2015

Etaient présents : Eric VANONI, Caroline MIZZI, Christiane PUECH, Roger ORAND, Sylvette MARTIN, Martine GRECO, Jean-Paul COLLETTE, Philippe DELHOMME, Jean-Philippe GENIN,

Jacques MALOD, Florent MARCEL, Grégory BONNIOT, Colette MOREAU.

Absents excusés : Bernard RAVET pouvoir à Christiane PUECH, Faïçal ZERGLAIN pouvoir à Roger ORAND.

Secrétaire de séance : Colette MOREAU

1/ Vote des tarifs de l'aire naturelle et de la piscine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs des droits d'entrée sur l'aire naturelle et à la piscine municipale.

Le CM fixe les tarifs ci-après, pour l'aire naturelle :

| | | | |
|---------------------------------------|---------|-------------------------------|------------------|
| Emplacement | 3,00 € | Adulte | |
| 4,00 € | | | |
| Enfant (3 à 12 ans inclus) | 2,00 € | Véhicule/tente supplémentaire | |
| 2,00 € | | | |
| Animaux | 2,00 € | | |
| Nuit supplémentaire dans mobil-home : | | | |
| Avril – mai - octobre | 45,00 € | | |
| Juin - septembre | 50,00 € | | |
| Du 27 juin au 04 juillet | 62,00 € | | |
| Du 04 juillet au 11 juillet | 73,00 € | | |
| Du 11 juillet au 15 août | 84,00 € | 1 nuit 96,00 € | 2 nuits 180,00 € |
| Du 15 au 22 août | 73,00 € | | |
| Du 22 au 29 août | 62,00 € | | |

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Il est décidé que l'aire naturelle sera ouverte de juillet à août.

Les campings cars y seront interdits

Le CM fixe les tarifs suivants pour les droits d'entrée à la piscine municipale :

| | Juin/Septembre | |
|--|----------------|---------|
| | Juillet/Août | |
| Adultes (à partir de 18 ans) | 2,50 € | 3,00 € |
| Enfants (de 4 à 17 ans inclus) | 1,30 € | 1,70 € |
| Groupe enfants et handicapés (groupe de 10 minimum) et écoles extérieures | 1,10 € | 1,30 € |
| ABONNEMENT (10 entrées) | | |
| Adultes (à partir de 17 ans) | | 25,00 € |
| Enfants (de 4 à 16 ans inclus) | | 14,00 € |
| Enfants résidants à Châtillon (jusqu'à 12 ans inclus) pour la saison. | | 18,00 € |
| Possibilité d'utiliser une seule carte par couple et une pour les enfants de la famille. | | |
| Carte Open adultes | 10 journées | 40,00 € |
| Carte Open enfants | 10 journées | 23,00 € |
| Remplacement de la clé du casier (en cas de perte) | | 15,00 € |

Pour les entrées piscine des campeurs du Camping GCU, 1,50 € sera facturé en fonction du nombre de nuitées sur la saison.

2/ Présentation en non valeur

Présentation en non valeur d'une facture d'eau et assainissement pour 48 Euros.

Le CM approuve à l'unanimité.

3/ Convention de coopération et d'organisation du service d'instruction mutualisé (SIM)

Suite à la décision de l'Etat de transférer l'instruction de la compétence de l'instruction de l'application du droit des sols, le CM décide d'adhérer au service d'instruction mutualisé organisé par la CC Diois pour le compte des communes sans transfert de compétence
APPROUVE la proposition de convention et autorise le Maire à la signer.

APPROUVE le barème des tarifs nets proposé à savoir :

- [Permis de construire : 200 €
- [Permis de démolir : 104 €
- [Permis d'aménager : 320 €
- [Déclaration préalable : 106 €
- [Certificat d'urbanisme « a » : 24 €
- [Certificats d'urbanisme « b » : 80 €
- [Autorisation de travaux : 106 €

Le CM vote à l'unanimité

4/ Convention SDED

Le CM autorise l'adhésion de la commune de Châtillon-en-Diois au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés et accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

5/ Questions diverses :

- **Projet zone de loisirs à l'ancienne carrière**
Discussion sur le projet de classement de l'ancienne carrière en zone de loisirs
Ce projet est rejeté : 4 votes pour ; 11 votes contre.
- **Révision du loyer de la gendarmerie**
Le CM autorise le Maire à signer l'avenant au bail fixant le montant annuel du loyer à la somme de 61 344,72 € à compter du 1^{er} mai 2014.
- **Demande d'une place de parking handicapé**
La réglementation ne permet pas de prévoir de place privée, de plus cela est matériellement impossible.
- **Tarif photocopies**
Le prix est fixé à 20 centimes pour la A4 et 40 centimes pour la A3 et 30 centimes pour la couleur.
Ce tarif est adopté 1 voix contre ; 14 pour.
- **Travaux**
Entretien du chemin du plat : 10 000 Euros
Parking salle des fêtes : 3 400 Euros

Parking des Chaussières : 4 250 €uros

Chemins divers : 4 250 €uros

Création d'un placard dans la salle de motricité : 1 400 €uros

Elagages de 10 tilleuls : 1 400 €uros.

La séance est levée à 23h15.